

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
04NOVEMBRE2014
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	10	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Claude BERNARD	11	Daniel BEAUDOUX
3	Jean-Luc LECOMTE	12	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	13	Éric HAMEAU
5	Dominique TIERCELIN	14	Céline BESNARD
6	Béatrice GALLET	15	Thierry NICOLAS
7	Michel FISSEAU	16	Sandrine FIAN
8	Sophie LEBOSSÉ	17	Sophie GRINEISER
9	Jean-Luc JOUANIGOT		

Etait absent:

Gaëtan LE GAC

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) MAPA - Démolition de trois maisons, désamiantage et remblaiement des sous-sols,
- 2) Taxe d'aménagement - Révision et exonérations,
- 3) Etude sur l'aménagement du terrain de la rue de Saint Rémy,
- 4) Changement des robinets thermostatiques : Demande de subvention DETR,
- 5) Fourniture de repas à l'école élémentaire : Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération du pays de Dreux,
- 6) Organisation de manifestations culturelles : Signature de la convention avec la commune de Saint Lubin des Joncherets,
- 7) Temps d'activités périscolaires : Signature des conventions avec le comité d'Eure et Loir de Tennis de table et l'AS Handball de Brezolles,
- 8) Covoiturage : Signature de la convention avec le département d'Eure et Loir,
- 9) Admissions en non valeurs,
- 10) Voyage pédagogique : Demande de soutien financier d'un élève,
- 11) Droit de préemption urbain,
- 12) Questions diverses.

MAPA - DEMOLITION DES TROIS MAISONS DESAMIANTAGE ET REMBLAIEMENT DES SOUS-SOLS

Suite à la parution de l'appel public à la concurrence, trois entreprises ont envoyé leur proposition financière pour la démolition et le désamiantage de trois maisons de ville (sol et sous-sol) ainsi que le remblaiement des sous-sols.

SN TTC SAS de Mainvilliers
SARL POUILLARD de Lèves
SAS Alain JAVault de Lucé

Conformément au règlement de consultation, leurs propositions sont classées comme suit :

	PRIX HT	PRIX TTC	NOTE PRIX 70%	NOTE VALEUR TECHNIQUE 30%	TOTAL
S.N. T.T.C. S.A.S.	38 595,00	46 314,00	65	25	90
SARL POUILLARD	52 204,82	62 645,78	48	28	76
SAS JAVault	35 660,00	42 792,00	70	30	100

L'offre de l'entreprise SAS JAVault est conforme, mieux disante et mieux classée elle peut être retenue par le conseil municipal pour un montant de **35 660 euros HT**.

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal **DECIDE** (16 pour - 1 abstention),

- D'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.
- D'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'État,
 - 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro,
 - Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
 - Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,
 - Les immeubles classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
 - Les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

ETUDE SUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN RUE DE SAINT REMY

La commission des travaux s'est réunie il y a quelques jours pour réfléchir à un aménagement du terrain. Cet aménagement pourrait permettre d'accueillir sept terrains à bâtir d'une superficie d'environ 900 mètres carrés chacun.

DETR - DEMANDE DE SUBVENTION - ROBINETS THERMOSTATIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'équiper les radiateurs de la mairie et de l'école élémentaire des remparts de robinets thermostatiques afin de réaliser des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

ECOLE

Estimation des travaux :	2 145.00 € HT
Subvention DETR 20%	429.00 €
Autofinancement	1 716.00 €

MAIRIE

Estimation des travaux :	2 506.00 € HT
Subvention DETR 20%	501.20 €
Autofinancement	2 004.80 €

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

La commune de Brezolles souhaite constituer un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

Ce groupement de commandes aura pour objet un marché de fourniture de repas pour les écoles maternelle et élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la consultation « Fourniture de repas cantine aux écoles situées à Brezolles ».

MANIFESTATIONS CULTURELLES

SIGNATURE DE LA CONVENTION

La commune de Saint Lubin des Joncherets a signé avec le conseil régional un projet artistique et culturel de territoire (PACT) de la vallée d'Avre.

En signant une convention avec la commune de Saint Lubin des Joncherets, la commune de Brezolles pourra bénéficier de financements pour l'organisation de certaines de ses manifestations culturelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES SIGNATURE DE CONVENTIONS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune propose des temps d'activités périscolaires le mercredi de 10h45 à 12h.

Le comité d'Eure et Loir de tennis de table et l'association sportive de handball de Brezolles seront nos partenaires pour animer ces activités en alternance toutes les deux semaines.

Des conventions doivent être signées avec ces deux collaborateurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le comité d'Eure et Loir de Tennis de table et une autre convention avec l'association sportive de handball de Brezolles.

COVOITURAGE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

La commune de BREZOLLES est favorable à la pratique du covoiturage et souhaite implanter sur son territoire une zone de stationnement réservée à cet effet.

Celle-ci se situera sur le parking de l'espace socioculturel et comportera six places.

La commune de Brezolles a été sollicitée pour la signature d'une convention avec le Conseil Général afin d'encadrer les modalités de mise à disposition de 6 places de stationnement sur le parking de l'espace socioculturel

Le conseil municipal après en avoir délibéré **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

ADMISSIONS EN NON VALEURS

Plusieurs contribuables ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec décision d'effacement de la dette.

Par conséquent, la trésorerie ne pourra pas recouvrer les titres de recettes, le trésorier

propose de les admettre en non valeurs.

Le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie **DECIDE** d'admettre en non-valeur :

- **Madame DELCHARD Nelly pour la somme de 122.50 euros.**
- **Madame DOUSTOUT Nathalie pour la somme de 209.26 euros.**
- **Monsieur VOISIN Jean-Noël pour la somme de 159.50 euros.**
- **Monsieur et madame CALABER Steve et Doriane pour la somme de 254.79 euros.**

VOYAGE PEDAGOGIQUE DEMANDE DE SUBVENTION

Le lycée Napoléon de l'Aigle organise un voyage pédagogique à Londres du 16 au 19 mars 2015.

Matisse HEBERT, domicilié à Brezolles 18 rue de Paris, participe à ce voyage.

L'assemblée délibérante **DECIDE** à l'unanimité de participer aux frais de ce voyage pour cet enfant pour un montant de **55 euros**.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **AC 16 - 2 Bis rue de Senonches**
- **AB 14 - 7 rue de l'Etang**
- **ZH 156 - 20 rue Berg Op Zoom**
- **AB 309 - 6 Avenue du Général de Gaulle**
- **ZB 15 - La Justice 843 m2**
- **ZB 15 - La Justice 763 m2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements chaleureux de Monsieur Sylvain BARBOT pour toutes les marques d'affection qu'il a reçues à l'occasion du décès de son épouse.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Luc JOUNIGOT pour l'accueil réservé

aux visiteurs lors de l'inauguration de la clinique vétérinaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de balayage des rues va être renouvelé en attendant d'étudier une éventuelle acquisition de matériel.

Sophie GRINEISERa reçu des plaintes sur l'état d'entretien du cimetière. Elle communique également à l'assemblée les dernières informations de la commission déchets de l'agglomération du Pays de Dreux.

Frédérique PERBOST signale l'absence de sacs dans les « canisettes ».

Jean-Claude GUEZENNEC s'interroge sur les heures d'ouverture du nouveau cimetière qui n'est pas régulièrement ouvert et fermé.

Sophie LEBOSSÉ présente un bilan de la distribution des denrées alimentaires : 27 foyers sont concernés avec 75 personnes aidées.

Souhaite que le conseil municipal se réunisse plus souvent.

Dominique TIERCELIN informe l'assemblée que 38 personnes ont fait don de leur sang lors de la dernière collecte et que le banquet des aînés aura lieu le dimanche 16 novembre.

Jean-Luc LECOMTE signale la présence de poids lourds rue des marronniers. Les chauffeurs ne voient pas le panneau « interdit aux 3T500 » qui est trop petit et caché dans les arbres.

Claude BERNARD informe l'assemblée que le bulletin municipal est en cours de rédaction et qu'elle attend les articles qu'elle a sollicités.

Françoise COUTAND signale la projection « Mémoires d'Images » à l'espace socioculturel jeudi 06 novembre à 15 heures et 20h30 ainsi que le spectacle des scènes Euréliennes le vendredi 28 novembre à 20h30.

Béatrice GALLET remercie les personnes ayant pris le soin de faire des comptes rendu de commission.

Souhaite la présence de bénévoles pour l'aider lors de la collecte alimentaire les 28 et 29 novembre prochain.

Signale que la maison de retraite fait appel à des bénévoles pour aller visiter des résidents n'ayant aucune visite.

Daniel BEAUDOUX souhaiterait que soient installés des lampadaires rue du Tramway, la circulation des piétons y est dangereuse.

La séance est levée à 23H.